

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 MARS 2012 à 20 h 30

Présents : M. Daniel PERSONNAZ, Mme Monique ROBERT, M. Jean CIMAZ, M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, M. Bernard GEENEN, M. Régis BISON

Absents : M. Jérémy TRACQ, représenté, pouvoir à M. Daniel PERSONNAZ.
M. Grégory PERSONNAZ.
Mme Séverine TERMIGNON.

Secrétaire de séance : M. Jean Luc BOYER

ORDRE DU JOUR :

I - INFORMATIONS.

II - DELIBERATIONS :

1. Motion pour le maintien de l'unité de production d'aluminium de l'usine RIO TINTO à St Jean de Maurienne.
2. Prolongation du bail à construction existant entre la Commune et « la Bessanaise » (bâtiment amont).
3. Nouveau bail à construction entre la Commune et la « Bessanaise » (bâtiment futur).

III - VOTE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2012.

IV - DROIT(S) DE PREEMPTION.

V - QUESTIONS DIVERSES.

I - INFORMATIONS :

- a) Remerciements reçus suite aux condoléances adressées par la Commune pour le décès de Lucien BISON et Elise CIMAZ.
- b) Envoi d'un faire-part de Cédric FOGAROLO, ancien référent de l'OTI à Bessans, pour la naissance de son fils Simon
- c) Remerciements de Martin FOURCADE et Marie Laure BRUNET au Conseil Municipal pour les emails de félicitation adressés lors des championnats du Monde à Ruhpolding
- d) Tournage de « Belle et Sébastien » film de Nicolas VANIER, distribution et production GAUMONT. Le tournage est prévu à compter de fin juin 2012 jusqu'en février 2013 sur la Haute Maurienne. Recherche de locaux nécessaires au tournage.
- e) Chiffre d'affaire du domaine skiable : +6,86% par rapport à l'an dernier à la fin février. Il convient de relativiser ce chiffre du fait du décalage des zones de vacances.
- f) Monsieur le Maire fait part d'une rumeur faisant état des indemnités allouées aux élus lors des astreintes qu'ils assurent pour la protection travailleur isolé. Monsieur le Maire précise que les élus le font à titre gracieux.

II - DELIBERATIONS :

1. Motion pour le maintien de l'unité de production d'aluminium de l'usine RIO TINTO à St Jean de Maurienne.

M. le Maire rappelle la communication, par mail, à l'ensemble des élus de la motion :

« L'histoire économique, politique, sociale, culturelle de la vallée de la Maurienne croise, sans arrêt, et depuis plus d'un siècle, celle de l'usine Pechiney (aujourd'hui Rio Tinto).

Malgré un récent plan de reconversion, cette usine reste, avec celle de Dunkerque, totalement stratégique pour la France et certaines de ses industries les plus performantes : aéronautique, automobile, espace, etc...

Aujourd'hui, l'avenir de cette unité ne semble plus assuré, compte tenu des futurs coûts de l'énergie, tant il est vrai que l'électricité, quelle que soit son origine, est la « matière première » essentielle pour la fabrication de l'aluminium par le biais de l'électrolyse.

En effet, la convention, signée entre EDF et Pechiney en 1983, et dont est bénéficiaire l'unité de Saint-Jean-de-Maurienne, arrive à son terme en 2013, tout comme arrivera à son terme celle de Dunkerque en 2017, mettant fin, du coup, à un tarif préférentiel qui rendait ces deux unités compétitives, dans un contexte mondial complexe, sensible à la fois à la variation des monnaies et à la cotation spéculative sur la Bourse des Métaux de Londres (LME).

Les élus de la vallée de la Maurienne, et notamment ceux des six communes de la Communauté de communes Coeur de Maurienne, sont particulièrement sensibles à cette situation. Ils sont aussi inquiets, dans un contexte économique de crise, de l'avenir de cette usine et de celui de ses personnels (plus de six cents avec le LRF). Ils sont aussi inquiets parce que, suivant au fil des semaines, les négociations qui se poursuivent entre le groupe Rio Tinto et EDF, ils ne perçoivent pas dans ces négociations qui prennent l'allure d'un bras de fer, de perspectives positives. Ils sont aussi persuadés que sans résultats rapides et positifs, c'est le site qui est condamné à l'horizon 2014.

« La situation est grave !! » disent-ils à l'unisson de tous les syndicats et de toutes les forces vives de la vallée.

En conséquence, ils s'adressent tout à la fois à Rio Tinto Alcan, à EDF, aux pouvoirs publics et notamment au Premier Ministre, sans écarter le rôle que pourrait jouer la politique européenne, pour qu'aboutissent les discussions en cours et que soit signé un accord « gagnant - gagnant » dans lequel EDF s'engagerait à une fourniture d'énergie à un prix acceptable et Rio Tinto s'engagerait, en contrepartie, sur l'emploi et sur l'investissement.

L'industrie est un acteur majeur de l'activité économique de notre vallée. Elle représente de ce fait un important pourvoyeur d'emplois, qu'ils soient directs ou indirects, par le biais des PME sous-traitantes.

Dans le contexte international fortement concurrentiel, un prix de l'énergie maîtrisé représente un avantage comparatif décisif, en particulier pour les industries électro-intensives.

Les élus du Conseil communautaire de la Communauté de communes Coeur de Maurienne demandent donc au groupe Rio Tinto Alcan de mettre tout en oeuvre pour dynamiser l'unité de Saint-Jean-de-Maurienne, la rendre compétitive, en valorisant le potentiel de cette usine et son Laboratoire de Recherche et de Fabrication dont, faut-il le rappeler, la technologie, équipe plus de 80 % des unités fabricant de l'aluminium dans le monde, sans oublier l'histoire de cette vallée depuis plus d'un siècle et la qualité de sa main d'oeuvre.

Ils demandent au groupe EDF de faire en sorte que ces négociations aboutissent, tant il en va de l'avenir d'une vallée qui est aussi celle de l'hydro-électricité avec ses nombreux barrages et centrales, sans oublier le caractère stratégique de certains grands équipements qui doivent traverser cette vallée (grande ligne internationale enterrée en direction de l'Italie, renforcement des lignes aériennes, renouvellement de la concession du barrage de Bissorte), pour lesquels EDF a, sans doute, besoin de l'appui des élus.

Ils rappellent au Gouvernement, aux parlementaires, le caractère stratégique de ce métal qu'est l'aluminium, à la fois pour de nombreuses industries, de l'aéronautique à l'automobile, en passant par l'espace et le médical, et sans lequel il est vain de vouloir parler d'une « relance de l'industrie dans ce pays ». Ils lui rappellent aussi qu'il est actionnaire majoritaire du groupe EDF et qu'il a, entre autres, la responsabilité de « l'aménagement du territoire ».

Enfin, les élus de cette vallée de la Maurienne disent, avec la plus extrême détermination, qu'ils sont prêts à tout mettre en œuvre pour sauver la filière aluminium et l'usine de Saint-Jean-de-Maurienne.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** la motion ci-avant exposée.

Vote : Pour : 8

2. Prolongation du bail à construction existant entre la Commune et « la Bessannaise » (bâtiment amont).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le bail à construction existant entre la Commune et la Bessannaise pour le bâtiment amont signé le 21 décembre 1994 pour une durée de 18 ans se termine.

Il rappelle à l'assemblée le projet d'extension amont du bâtiment « La Bessannaise ». Afin de pouvoir bénéficier de prêts, le Centre Ecole, maître d'ouvrage, doit pouvoir justifier que le bâtiment qu'il construira sera réalisé sur un tènement lui appartenant d'une part, et que la location présente n'évoluera pas dans le temps d'autre part.

M. le Maire propose de prolonger pour une durée de 15 ans le bail à construction signé le 21 décembre 1994 avec La Bessannaise. La Commune de Bessans n'a présentement pas la possibilité de supporter les charges financières induites par l'entretien et la maintenance de l'extension amont du bâtiment.

Le Conseil Municipal à l'unanimité mandate le Maire pour signer les documents relatifs à la prolongation de la durée du bail à construire de 15 ans.

Vote : Pour : 8

3. Nouveau bail à construction entre la Commune et la « Bessannaise » (bâtiment futur).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'extension du bâtiment Centre Ecole « La Bessannaise » sur une parcelle de 58 a 28 ca situé au sud du tènement communal cadastrée ZM 23 et ZM 151 d'une capacité totale de 2 ha 24 a 78 ca pour lui donner autorisation à construire :

- Un bâtiment A comprenant les cuisines et le restaurant ainsi que 2 locaux de réunion et d'activités sportives (permis de construire obtenu).
- Un bâtiment B comprenant 24 chambres dont 2 pour handicapés (permis de construire en cours d'instruction).

Ces deux bâtiments seront construits en premier.

- Par la suite un bâtiment C à vocation hôtelière. Le nombre de chambres sera adapté aux besoins futurs car cette réalisation sera programmée lorsque la situation financière de l'association le permettra.

Il précise que le bail débutera le 1^{er} avril 2012 et aura une durée de 25 ans, il s'achèvera le 31 mars 2037. La location annuelle sera de 1€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Mandate le Maire pour signer les documents relatifs à la signature d'un bail à construction d'une durée de 25 ans avec La Bessannaise pour la construction d'un bâtiment futur.

Vote : Pour : 8

III - VOTE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2012 :

Magali DURAND, secrétaire de séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2012, note que Monsieur le Maire a enfin laissé au compte rendu l'ensemble des remarques qu'elle a souhaité formuler.

Vote : Pour : 8

IV - DROIT(S) DE PREEMPTION :

Néant.

V - QUESTIONS DIVERSES :

1. A propos du courrier de Magali DURAND et Jean Luc BOYER sur la taxe de séjour :

Monsieur le Maire précise que suite à la réception du courrier de ces élus, il a consulté un cabinet d'avocat avant de donner réponse.

Il indique que pour 2012, la taxe de séjour n'est pas instituée à la CCHMV, donc c'est bien la commune qui doit récupérer la taxe de séjour. La commune ne reversera pas la taxe de séjour, mais elle donnera à la CCHMV une somme tenant compte des prestations effectuées par l'OTI.

Jean CIMAZ indique que la somme équivalente à 50% de la taxe de séjour de 2011 servira à financer un projet supplémentaire, à savoir « le Pass Exploration ».

Dans ces conditions, Jean Luc BOYER demande si l'OTI, sans les sommes équivalentes à la taxe de séjour, dispose bien de toutes les ressources nécessaires pour fonctionner correctement, et que l'on peut considérer qu'il est financièrement en rythme de croisière. Jean CIMAZ et Monsieur le Maire répondent « oui ».

2. A propos du courrier diffusé par « Bessans Demain » sur le tarif de l'eau et assainissement :

M. le Maire a reçu 13 courriers du même type lui demandant :

- Pourquoi avoir créé plusieurs Unités de logement pour un seul compteur ?
- Pourquoi certains propriétaires à Bessans ne paient pas ?

M. le Maire répond qu'il a le droit légalement d'instaurer ce système.

En effet, le Conseil d'Etat (en particulier 25/06/2003 requête n° 237305 : Commune des Contamines-Montjoie) a reconnu la possibilité d'appliquer autant de parties fixes que de logements dans le cas d'un branchement unique desservant plusieurs logements. Cette possibilité a été affirmée par la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (loi n° 2006-1772 du 30/12/2006) – cf article L2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les personnes exemptées sont celles dont le logement n'est pas branché. S'il existe des personnes ne payant pas l'eau, les bessanais le constatant sont invités à le signaler en Mairie.

Intervention de M. Régis BISON. Il souhaite réaffirmer que sur les pages 21-26 de l'Etude sur l'Eau et l'Assainissement, il était mentionné que la fiabilité du choix du projet Val Cenis dépendait de l'acceptabilité de Val Cenis. Aujourd'hui, Val Cenis est à 16000 E/H, le maximum étant 20000 E/H moyennant complément de travaux. Il indique également que selon lui les travaux de descente des eaux usées à Val Cenis étaient sous évalués.

3. A propos du courrier de la Maison du Tourisme sur les conséquences du tarif de l'eau et assainissement :

Monsieur le Maire trouve cette lettre « décalée » à propos du prix de l'eau. Il déclare : « *Je ne savais pas que cette association était un soutien à la liste « Bessans demain », et qu'elle était déjà en campagne pour 2014. Elle ferait mieux de s'occuper du développement du tourisme. Je le dis comme je le pense* ».

4. Présentation des avancées actuelles du projet de site internet communal :

Monsieur Jérémy TRACQ, responsable de la commission « Nouvelles technologies » étant absent, c'est Magali DURAND, qui a été désignée par la Commission pour présenter le projet.

La présentation, sous forme de projection sur écran à partir d'un site test, ne peut être retranscrite sur ce compte rendu. Néanmoins, chacun est invité à consulter le site www.web-savoie.com/sites/bessans/ pour formuler d'éventuelles remarques.

L'ouverture de ce site est prévue pour mai 2012.

Les points à trancher sont l'intégration ou non d'informations touristiques sur ce site, et la détermination du volume d'informations à mettre à jour pour faire vivre ce site ou non.

Le Maire,
Daniel PERSONNAZ